



## 2<sup>nd</sup> degré :

### **Sur les Lycées généraux :**

Le snes a indiqué regretter ne pas avoir eu l'occasion de s'exprimer sur la réforme de seconde.

Pour le snes, cette réforme est destinée à supprimer des postes et a demandé un moratoire sur la classe de première.

En préalable, l'UNSA Education a rappelé que les principes de cette réforme ont été validés par de nombreux intervenants de l'Education Nationale : l'UNSA Education, mais aussi le sgen, la FCPE, l'UNL. Le Conseil Supérieur de l'Education Nationale l'a majoritairement validée.

L'accord de l'UNSA Education sur le principe de la réforme du lycée général tient essentiellement en trois éléments :

- La nécessaire démocratisation du lycée Général, où les élèves issus des PCS les plus défavorisées accèdent de plus en plus difficilement. L'UNSA Education a donné les éléments chiffrés d'un des départements de l'Académie pour exemple.

- L'objectif de rééquilibrage des filières entre elle (notamment la filière L).

- L'engagement ministériel sur les moyens et sur des grilles horaires nationales précises.

**Aussi, l'UNSA Education dénonce les choix du rectorat Toulouse de ne pas respecter les grilles horaires nationales.**

En effet, **le rectorat invente le terme de « demi section »** pour les classes de 24 ou moins d'élèves dans un seul objectif : économiser 10h en ne finançant pour 29h30 contre 39h30 selon les grilles.

Une 20aine d'établissements sont concernés sur l'Académie, ce qui représente au total l'équivalent de 36 ETP (Equivalent Temps Plein).

**Pour l'UNSA Education, cette notion de « demi division » n'existe pas.** Si les grilles n'étaient pas respectées, alors **l'UNSA Education engagera tous les moyens pour obtenir leur respect, y compris par le biais judiciaire.**

**De la même manière, l'UNSA Education s'est opposé à la notion d'enseignements communs pour regrouper les élèves.** Ces éléments n'apparaissent pas dans les directives ministérielles. **La aussi, l'UNSA Education se battra pour obtenir le respect des textes ministériels.**

### **Sur la répartition des moyens en collège :**

Des départements en augmentation d'effectifs avaient une dotation positive en 2010 et se voient retirer des postes en 2011 !!!

L'UNSA Education a demandé des explications sur les choix de dotation 2011 des départements pour les collèges.

Réponse du Rectorat :

La méthodologie de calcul a évolué. La répartition se fait proportionnellement à l'effectif cette année, avec de nouveaux critères de H/E.

**Pour l'UNSA Education, vouloir donner le même H/E à tous les départements et établissements n'est pas pertinent car cela ne respecte pas les réalités différentes de chacun (ruralité, urbanité,...).**

### **Sur le système CLAIR**

Désormais les postes Clair seront soumis à l'avis des Chefs d'établissement.

Le rectorat estime que cela permettra de stabiliser les équipes dans les établissements.

**Pour l'UNSA Education, il n'y a pas besoin pour cela du système CLAIR.**

### **Sur les moyens de l'ENT (Environnement Numérique de Travail) :**

Le rectorat a répondu aux questions de l'UNSA Education en indiquant un maintien des moyens destinés à l'ENT, en terme de dotation horaire (décharges) et de dotation de postes AED.

**A noter que la dotation budgétaire serait maintenue aussi pour l'ensemble des postes AED de l'Académie de Toulouse.**

**L'UNSA Education a rappelé que les collègues sont confrontés à de nombreuses problématiques informatiques, très complexes et que des moyens sont nécessaires pour faire face à ces impératifs.**



**Sur les classes bilingues en collèges. Quels avenir ? En ont –elles un ? Sur quels moyens ?**

Les classes bilingues seraient maintenues, mais les moyens sont distribués aux établissements. Il n'y a pas de réserve pour cela. Pour le rectorat, il appartient donc aux établissements de choisir en fonction de choix locaux, de maintenir ou non les classes bilingues, d'autant que seule une petite partie d'élèves bénéficie de cet enseignement.

**Pour l'UNSA Education, il s'agit là d'un moyen pour faire peser sur les établissements le financement (ou non) de ces ouvertures. Les établissements n'auront pas les moyens d'y faire face.**

**Sur le socle commun.**

L'UNSA Education a dénoncé la précipitation dans la mise en place du socle commun.

**Le socle commun est une grande idée, UNSA est d'accord fondamentalement, mais sa mise en place est tellement chaotique, que l'administration peut arriver à tuer une belle idée.**

Ainsi, les changements d'item sans en informer les enseignants, parfois même les chefs d'établissement ; le manque de concertation général, un corps d'inspection qui ne peut à lui seul répondre aux attentes et aux besoins actuels (socle commun en collège, histoire des arts, orientations, inspections,.....) ; des parents pas informés, peu informés, ou différemment peu informés.

Un socle commun qui remet en cause l'évaluation notation, mais qui se rajoute à des notes maintenues, ajoutant ainsi à la charge de travail des collègues, tout cela parce que le gué n'a pas été franchi.

**Réponse du Rectorat :**

Le rectorat reconnaît s'en être préoccupé. Tous les établissements ne sont pas au même stade d'avancement, certains se sont lancés en amont, d'autres ont davantage temporisé, et sont plus talonnés par les échéances.

Période délicate. Le rectorat a exhorté les chefs d'établissement à mettre les équipes au travail assez tôt pour ne pas se trouver sur les derniers mois de l'année scolaire avec de la précipitation.

Le rectorat a indiqué pouvoir aider les établissements qui en feraient la demande, là où il y aurait de fortes difficultés.

Le Snes a rappelé avec satisfaction son opposition au socle commun, mais n'a fait aucune proposition.

**L'UNSA Education a demandé qu'un soutien soit apporté aux personnels et établissements, pour permettre à un choix qui révolutionne les pratiques de s'installer progressivement.**

**Sur les DGH 2<sup>nd</sup> degré :**

Le retour des établissements de la répartition des DGH se fera le 11 février pour les lycées, le 9 février pour les collèges.

**L'UNSA Education a demandé (SNPDEN, SE UNSA) un délai supplémentaire pour les établissements.**

**Important : réserve de moyens DGH :**

Les réserves en DGH ne sont plus académiques mais départementales. Ensuite à chaque département de les utiliser pour répondre aux situations départementales.

**Sur la tenue des CTPD 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré :**

Le rectorat indique avoir entendu la demande de l'UNSA Education, (déjà formulé par la seule UNSA Education le 5 janvier lors du Groupe de travail).

1<sup>er</sup> degré : Les CTPD et CDEN se tiendront durant la 1<sup>ère</sup> 15aine de février.

2<sup>nd</sup> degré : Les CTPD et CDEN se tiendraient juste avant les vacances de février, soit dans la 15aine suivant les vacances

**Sur les ULIS :**

Annonce du Rectorat de l'ouverture d'une dizaine l'ULIS en collège et en lycée ?

L'UNSA Education a demandé si tous les départements ouvriraient une ULIS. Réponse : pratiquement tous (or, le recteur a indiqué que ces moyens étaient déjà répartis et donnés aux départements).

**L'UNSA a demandé communication de la carte des formation ULIS au prochain CTPA (Le rectorat transmettra les informations).**

**Sur les classes prépa :**

Ouverture de classes prépa au Lycée Bellevue Tlse et au lycée Déodat de Séverac Tlse.



### **Sur le dossier Retraites :**

Des moyens supplémentaires ont été donnés aux services pour faire face à la question des retraites et à l'augmentation du nombre de dossiers.

Ainsi, 150 demandes concernant les mères de 3 enfants ont été reçues en plus par les services, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré confondus et y compris les non enseignants.

### **Sur la Fusion des ITRF :**

Il n'y aurait pas de conséquences en termes d'emplois. Par contre, il pourra y avoir des impacts en terme de carrière, notamment en matière de promotion, puisque le quota de promotion sera dès lors examiné dans le cadre global.

### **Sur l'équipe de sécurité mobile :**

12 à 13 personnes, dirigées par un ancien chef d'escadron de la Gendarmerie, issues d'horizon divers (gendarmerie, police nationale, forces armées...), hommes et femmes.

#### **Deux types de missions :**

- Une mission de prévention, d'analyse et de conseils exercée auprès du chef d'établissement.
- Participation aux réalisations de diagnostic de sécurité, et aux enquêtes dans les établissements.

Sur les questions de sécurité, le rectorat indique qu'il recherchera l'analyse la plus fine, prendra l'attache des présidents de collectivités, dans leurs domaines de compétences, pour apporter avec eux des réponses adaptées aux situations de sécurité.

L'équipe mobile ne peut intervenir que sur la décision du recteur, et/ou sur demande du chef d'établissement et/ou de l'Inspecteur d'Académie.

Le financement est assuré sur le BOP 141 (Bop Soutien).

Les éléments d'information complémentaires seront transmis lors du prochain CTPA.

**L'UNSA Education a rappelé pour sa part le rôle essentiel et premier des personnels de Direction, de Vie Scolaire et d'Enseignement dans les établissements pour donner aux élèves les meilleures conditions, y compris de sécurité.**

### **Sur la Voie technologique et la réforme en cours.**

**Rappel : L'UNSA Education est opposée à la réforme de la Voie Technologique engagée par le gouvernement.**

Il y a implantation dans les établissements qui n'en avaient pas de la filière technologique. Cela concerne en particulier à Toulouse le lycée Jolimont et le lycée Déodat de Séverac.

La voie technologique passe désormais à 4 filières avec un tronc commun, qui est une nouveauté pour les collègues.

L'UNSA Education est opposée à cette réforme.

Concernant la formation des enseignants concernés, le Rectorat a présenté quelques premiers éléments :

L'accent est mis sur 115 enseignants formés aux enseignements

144 collègues devraient être formés aux enseignements spécialisés

55 au deux types d'enseignement

Un petit nombre 10 à 12 sera formé pour le privé (pas de réponse à ce jour du privé).

La formation se fera autour de 5 plate formes de formations académiques :

Lycée Rascol Albi, Lycée Charles de Gaulle, Muret ; Lycée Jolimont Toulouse ; Lycée Bourdelle Montauban; Lycée J Dupuy Tarbes).

Les formations sont réparties entre : Système Numérique ; Energie Environnement ; ITEC, avec 11 jours en présentiels pur les collègues concernés, et 6 jours pour le reste.

L'enjeu pour le rectorat est de former cette année 314 collègues pour préparer en 2011 la mise en place de la première année de la réforme de la voie technologique.